



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des propriétaires
du lundi 2 mai 2016 à 20h00
à la salle communale de Malleray**

Président : M. René Leuenberger
Secrétaire : Mme Nathalie Griggio Weibel

M. René Leuenberger, président, salue cordialement les personnes présentes à cette 19^{ème} assemblée ordinaire des propriétaires. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée. Il est donc accepté comme suit :

Ordre du jour

1. Salutations
2. Nomination d'un scrutateur
3. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 mai 2015
4. Finances / approbation des comptes 2015
5. Rapport du président et du directeur technique
6. Divers et imprévus

1. SALUTATIONS

Monsieur René Leuenberger ouvre la séance en constatant que celle-ci a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle du Jura bernois no 15 du mercredi 20 avril 2016 et dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier no 15 du 20 avril 2016, par courrier aux propriétaires fonciers (dans le courant de la semaine 16), conformément à l'article 9 des statuts adoptés lors de l'assemblée constitutive du syndicat du 10 décembre 1997. Le procès-verbal de l'assemblée des propriétaires du 4 mai 2015 ainsi que les comptes 2015 ont été mis à disposition dans les communes du périmètre AF ainsi que sur internet.

Il salue particulièrement la commission d'estimation, le comité, MM. Cédric Berberat et M. Maxime Chappuis de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, la direction technique, la commission d'estimation, la direction des travaux et le Journal du Jura, représenté par Mme Mariette Niederhauser.

Sont excusés : Mme Marie-Jeanne Baudrat, Mme Béatrice Hollenstein, M. Paolo Annoni, les CFF, Mme Karin Habegger de l'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Mme Marisa Rohrbach, M. Michel Abplanalp ainsi que Mme Aude Dessauges du Service des améliorations structurelles et de la production à Berne.

Les membres du comité suivants sont présents : MM. André Röthenbühler, Fabrice Garraux, Bernard Mornod, Charles-André Beuchat, Maxime Chappuis, Eric Charpié et René Leuenberger.

2. NOMINATION D'UN SCRUTATEUR

M. Fabrice Garraux est nommé scrutateur.

3. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 4 MAI 2015

Comme convenu lors de l'assemblée des propriétaires du 16 avril 2000, il est renoncé à donner lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Les propriétaires ont été informés sur la convocation de la possibilité de le consulter auprès des communes de Valbirse et Loveresse ainsi que sur internet www.valbirse.ch, onglet « vivre à Valbirse » .

L'assemblée accepte à l'unanimité le procès-verbal du 4 mai 2015.

4. FINANCES / APPROBATION DES COMPTES 2015

M. Charles-André Beuchat présente et commente en détail les comptes avec le rétroprojecteur. Chaque ayant-droit au vote dispose d'un exemplaire sur papier (voir annexe).

Au niveau du compte de fonctionnement (voir annexe), les charges se montent ainsi : rémunérations du comité CHF 5'735.30, salaires CHF 12'500.00, assurances sociales CHF 930.55, frais d'administration CHF 581.80, frais de construction CHF 243'206.65, honoraires ingénieurs CHF 530'417.50, impôts (taxe immobilière) CHF 27.55, frais de banques et taxes CCP CHF 33.05 et attribution au fond d'entretien CHF 10'000.00. Les revenus sont répartis comme suit : intérêts actifs CHF 1'307.25, loyers et fermages CHF 1'486.00, subventions CHF 442'000.00. Le solde pour balance se monte à CHF 358'639.15 contre CHF 136'646.99 en 2014. Pour les comptes du bilan, prière de se référer à l'annexe jointe.

M. Charles-André Beuchat donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes, M. Louis Marc Buri et Mme Nicole Bangerter du 14 avril 2016 qui proposent de les accepter et de lui en donner décharge.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes tels que présentés et en décharge le caissier.

5. RAPPORTS

A) DU PRÉSIDENT

En préambule, M. René Leuenberger indique que de l'invention de la route à celle de la fusée, l'homme a toujours consacré une grande part de son énergie à chercher des solutions techniques et pratiques destinées à simplifier son existence et son travail. C'est dans cet esprit que le 10 décembre 1997, les propriétaires du syndicat Centre Vallée, décidaient du remaniement parcellaire. Le 20^{ème} siècle a été marqué par de grands changements politiques et économiques. L'agriculture a subi une mutation comme nous ne l'avions jamais vécue ces dernières décennies. Auparavant, le travail s'effectuait manuellement, mais la Deuxième Guerre mondiale nous a conduit vers la technique et l'engagement de machines toujours plus grandes et plus sophistiquées. Le grand nombre de parcelles, les petites surfaces, les mauvaises voies de communication ne permettaient plus

l'exploitation rationnelle de terres, ce qui nous a amené à une réflexion de principe. « Un peuple qui vit, construit son avenir ». Cet adage est toujours d'actualité chez les gens de la terre. Aussi les initiants et les hommes du futur qui se sont réunis afin d'analyser et de préparer la réalisation d'un remaniement parcellaire étaient conscients qu'ils ne le feraient pas pour eux, mais pour les jeunes générations, qui aujourd'hui peuvent profiter de cet investissement.

A ce jour, c'est-à-dire après 19 ans, le remaniement vit sa dernière ligne droite et les derniers chemins seront réalisés d'ici la fin de l'année 2016, pour autant que les ouvrages N16 se terminent également. Il précise qu'il reste deux traversées de galerie, celle de l'Envers et celle des Rosies. La population en profite également par l'usage quotidien des chemins mis à leur disposition pour des balades dans la nature en y découvrant un paysage vu sous un autre angle. Il donne rendez-vous à tout le monde le samedi 24 septembre 2016 pour la porte ouverte de la N16.

Au niveau de l'administration et des finances, notre syndicat a notamment recherché les placements les plus élevés dans les banques. Les intérêts sont toutefois actuellement très bas.

Depuis la dernière assemblée, notre syndicat s'est réuni à la fréquence suivante : 10x en séances de bureau, 2x en séances de comité, 20x en séances de chantier, 1x en séance de réception avec les services cantonaux pour constater les travaux des chemins de la 3^{ème} étape de Pontenet, Loveresse, Malleray et Bévillard, 1x en séance avec la A16 et 1x en séance avec la commune de Loveresse.

M. René Leuenberger informe que les entreprises mandatées effectuent un bon travail et ils en sont remerciées. En guise de conclusion, notre président remercie toutes les instances qui travaillent avec le syndicat, le directeur technique des travaux, M. Jean-Daniel Wälti, le bureau PAN, Mme Aude Dessauges du Service cantonal des améliorations structurelles et de la production pour l'ensemble de ses activités dans sa tâche d'autorité de surveillance, la commission d'estimation, par son président, M. Jean-Daniel Wirz et le comité pour son engagement. Enfin, les propriétaires sont remerciés pour leur compréhension car ils sont majoritaires à reconnaître le travail qui se fait à tous les niveaux.

B) DU DIRECTEUR TECHNIQUE

M. Jean-Daniel Wälti indique que comme déjà précisé par le président, les travaux du syndicat d'amélioration foncière touchent à leur fin, aussi pour les travaux de la direction technique. Si divers travaux finaux sont en cours d'exécution, tel que le suivi de la fin de la troisième étape de construction des ouvrages, la mise en œuvre finale des mesures compensatoires et les travaux de la nouvelle mensuration avec l'abornement des parcelles, on peut esquisser un bilan financier général, en complément des comptes qui vous ont été présentés précédemment.

Actuellement, 3 étapes sont déterminées et décomptées à savoir :

- étape n° 1 : travaux géométriques de base, d'un montant total de CHF 430'800.00 ;
- étape n° 2 : 1^{ère} étape de construction des ouvrages, d'un montant de CHF 1'469'300.00 ;
- étape n° 4 : 2^{ème} étape de construction des ouvrages, d'un montant de CHF 1'412'300.00.

3 étapes sont en cours et non décomptées définitivement, soit :

- étape n° 3 : travaux géométriques de l'ancien état, avec un montant total final estimé à CHF 430'000.00 ;
- étape n° 5 : travaux géométriques du nouvel état et travaux finaux, d'un montant total final estimé à CHF 1'800'000.00 ;
- étape n° 6 : 3^{ème} étape de construction des ouvrages et réalisation des mesures de compensation écologiques, d'un montant total estimé à CHF 6'100'000.00.

En groupant les travaux de manière à les comparer au devis général de l'avant-projet de 1996, nous obtenons env. :

- travaux géométriques : CHF 2'660'800.00 / 1996 : CHF 3'047'400.00 = différence de CHF - 386'600.00 ;
- construction des chemins et drainages : CHF 8'761'600.00 / 1996 : CHF 9'500'000.00 = différence CHF - 738'400.00 ;
- environnement et mesures compensatoires : CHF 220'000.00 / 1996 : CHF 452'600.00 = différence CHF - 232'600.00 ;

soit au total CHF 11'642'400.00 (CHF 18'300.00/ha) / 1996 : CHF 13'000'000.00 (CHF 20'400.00/ha), = différence CHF - 1'357'600.00.

Sachant que les subventions reçues et promises se montent à CHF 11'267'500.00 / 1996 : CHF 12'610'000.00 = différence CHF - 1'342'500.00, les frais restants se montent à CHF 374'800.00 (en moyenne CHF 588.00/ha) / 1996 : CHF 390'000.00 (en moyenne CHF 612.00/ha) = différence de CHF 15'200.00.

Il faut ajouter aux frais restants les frais non subventionnés dont une partie sera certainement couverte par les intérêts positifs du syndicat.

Les chiffres ci-dessus montrent que le syndicat se trouve actuellement dans le cadre de ce qui avait été formulé lors de l'assemblée constitutive du syndicat.

A la question de M. Stève Garraux, M. Jean-Daniel Wälti répond que l'impact financier du retard de la N16 a été répercuté sur notre syndicat. Les frais administratifs sont plus élevés étant donné que la durée du syndicat a été prolongée. Toutefois, les coûts des travaux n'ont pas augmenté et les frais administratifs ont été couverts par les intérêts positifs de notre syndicat.

Pour conclure, M. Jean-Daniel Wälti remercie Monsieur le Président et tous les membres du comité ainsi que M. J.-D. Wirz, président et tous les membres de la commission d'estimation pour l'excellente collaboration et la parfaite coordination des travaux. Ses remerciements vont également à M. Albert Bassin du bureau Le Foyard pour sa collaboration en matière de suivi environnemental ainsi qu'à Mme Aude Dessauges du Service cantonal des améliorations structurelles et de la production pour l'ensemble de ses activités dans sa tâche d'autorité de surveillance.

6. DIVERS ET IMPREVUS

Pas de divers, ni d'imprévus.

Le président clôt cette 19^{ème} assemblée, remercie les personnes présentes et leur souhaite une bonne rentrée.

L'assemblée close à 20h40

La secrétaire

N. Griggio Weibel

Le Président :

R. Leuenberger